

FINACORP OBLIGATAIRE SICAV

SITUATION TRIMESTRIELLE ARRETEE AU 31 DECEMBRE 2018

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES ETATS FINANCIERS

TRIMESTRIELS ARRETES AU 31 DECEMBRE 2018

En exécution de la mission de Commissariat aux comptes qui nous a été confiée par le Conseil d'Administration de votre société et en application des dispositions de l'article 8 de la loi N° 2001-83 du 24 Juillet 2001 portant promulgation du Code des Organismes de Placement Collectif, nous avons procédé à l'examen limité des états financiers trimestriels ci-joints de FINACorp Obligataire SICAV arrêtés au **31 Décembre 2018** qui font apparaître un actif net de **3.769.935 D** et une valeur liquidative égale à **104^d,072** par action.

Ces états financiers trimestriels relèvent de la responsabilité de la Direction de la Société. Notre responsabilité consiste à émettre un rapport sur la composition de l'actif au **31 Décembre 2018** sur la base de notre examen limité.

Nous avons effectué notre examen limité selon les normes de la profession applicables en Tunisie relatives aux missions d'examen limité. Ces normes requièrent que l'examen limité soit planifié et réalisé en vue d'obtenir une assurance modérée que les états financiers trimestriels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un examen limité comporte essentiellement des entretiens avec le personnel de la Société et des procédures analytiques appliquées aux données financières. Il fournit donc un niveau d'assurance moins élevé qu'un audit. Nous n'avons pas effectué un audit et, en conséquence, nous n'exprimons donc pas d'opinion d'audit.

Conclusion :

Sur la base de notre examen limité nous n'avons pas relevé de faits qui nous laissent à penser que la composition de l'actif de FINACorp Obligataire SICAV ne présente pas sincèrement, dans tous les aspects significatifs, la situation de la Société arrêtée au **31 Décembre 2018**.

Paragraphes post-conclusion :

Nous attirons votre attention sur les points suivants :

- La note 3.3 des états financiers, décrit la nouvelle méthode adoptée par la société FINACorp Obligataire SICAV pour la valorisation du portefeuille des obligations et valeurs assimilées suite aux recommandations énoncées dans le Procès-verbal de la réunion tenue le 29 Août 2017 à l'initiative du ministère des finances et en présence des différentes parties prenantes. Ce traitement comptable appliqué d'une manière prospective et prévoyant une hétérogénéité dans les méthodes de valorisation du portefeuille des obligations et des valeurs assimilées, devrait être, à notre avis, confirmé par les instances habilitées en matière de normalisation comptable.

- Le changement d'estimation de la valorisation de la ligne « BTA 5,5% Mars 2019 », effectué à partir du 06/04/2017 a entraîné, ainsi, une décote globale de 10.800 DT.
- Les fonds investis dans des valeurs mobilières et des placements monétaires, représentent **77,13 %** de l'actif arrêté à la date du **31 Décembre 2018**. Cette proportion est en dessous du seuil minimum de 80% fixé par l'article 2 du décret n° 2001-2278 du 25 Septembre 2001 portant application des dispositions des articles 15, 29, 35, 36 et 37 du code des organismes de placement collectif.
- Les liquidités et quasi-liquidités représentent **22,87%** de l'actif arrêté à la date du **31 Décembre 2018**. Cette proportion est au-dessus du seuil maximum de 20% fixé par l'article 2 du décret n° 2001-2278 du 25 Septembre 2001 portant application des dispositions des articles 15, 29, 35, 36 et 37 du code des organismes de placement collectif.
- Les fonds investis dans des **obligations** émises par la société **HANNIBAL LEASE** représentent **12,19%** de l'actif arrêté à la date du **31 Décembre 2018**. Cette proportion est au-dessus du seuil maximum de 10% fixé par l'article 29 du code des organismes de placement collectif.
- L'Assemblée Générale Extraordinaire, réunie en date du 27/12/2017, a approuvé la décision du conseil d'administration, réuni en date du 29/11/2017, de modifier le type de la société FINACorp Obligataire SICAV d'une SICAV de distribution en une SICAV de capitalisation. Ainsi, les sommes distribuables seront intégralement capitalisées chaque année. Ce changement de mode d'affectation des résultats a été publié au niveau du bulletin officiel du Conseil du Marché Financier en date du 20/12/2018.

Tunis, le 29 janvier 2019

Le Commissaire aux Comptes:

FMBZ KPMG TUNISIE

Skander MILADI

BILAN

LIBELLE	NOTE	Au 31.12.2018	Au 31.12.2017
ACTIFS			
PORTEFEUILLE-TITRES	AC1	2 930 828	3 754 329
a- Actions et valeurs assimilées		107 043	230 966
b- Obligations		2 615 601	3 309 610
c- Emprunts d'Etat		208 185	213 752
PLACEMENTS MONETAIRES ET DISPONIBILITES	AC2	869 206	1 141 041
a- Placements monétaires		0	0
b- Disponibilités		869 206	1 141 041
Créances d'exploitations		0	0
Autres actifs		0	0
TOTAL ACTIFS		3 800 034	4 895 369
PASSIFS		30 099	31 953
Opérateurs créditeurs	PA1	15 530	16 581
Autres créditeurs divers	PA2	14 568	15 372
ACTIF NET		3 769 935	4 863 417
Capital	CP1	3 612 633	4 683 583
Sommes capitalisables		157 303	179 834
a- Sommes capitalisables des exercices antérieurs		489	42
b- Résultat capitalisable de la période		174 010	184 458
c- Régul.Résultat capitalisables de la période		-17 196	-4 665
TOTAL ACTIF NET ET PASSIFS		3 800 034	4 895 369

ETAT DE RESULTAT

LIBELLE	NOTE	Période du 01.10.2018 au 31.12.2018	Période du 01.01.2018 au 31.12.2018	Période du 01.10.2017 au 31.12.2017	Période du 01.01.2017 au 31.12.2017
Revenus du portefeuille-titres	PR1	39 023	169 754	47 934	214 311
a- Dividendes		0	0	0	13 867
b- Revenus des obligations		36 805	160 954	45 716	191 644
c- Revenus des B.T.A		2 218	8 800	2 218	8 800
Revenus des placements monétaires	PR2	16 450	54 156	10 356	40 589
Total des revenus des placements		55 472	223 910	58 291	254 900
Charges de gestion des placements	CH 1	-7 427	-30 732	-8 477	-35 228
REVENUS NETS DES PLACEMENTS		48 045	193 178	49 814	219 672
Autres produits		0	0	0	0
Autres charges	CH 2	-4 737	-19 168	-8 727	-35 214
RESULTAT D'EXPLOITATION		43 308	174 010	41 087	184 458
Régularisation du résultat d'exploitation		-18 413	-17 196	-1 620	-4 665
SOMMES DISTRIBUABLES DE LA PERIODE		24 896	156 814	39 467	179 792
Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)		18 413	17 196	1 620	4 665
Variation des plus (ou moins) valeurs potentielles sur titres		-832	-4 345	1 346	-5 623
Plus (ou moins) valeurs réalisées sur cession des titres		1 187	6 441	986	2 382
Frais de négociation de titres		0	0	0	0
RESULTAT NET DE LA PERIODE		43 662	176 106	43 418	181 216

ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET

LIBELLE	Période du	Période du	Période du	Période du
	01.10.2018 au 31.12.2018	01.01.2018 au 31.12.2018	01.10.2017 au 31.12.2017	01.01.2017 au 31.12.2017
Variation de l'actif net résultant des opérations d'exploitation	43 662	176 106	43 418	181 216
a- Résultat d'exploitation	43 308	174 010	41 087	184 458
b- Variation des plus (ou moins) valeurs potentielles sur titres	-832	-4 345	1 346	-5 623
c- plus (ou moins) valeurs réalisées sur cession des titres	1 187	6 441	986	2 382
d- Frais de négociation de titres	0	0	0	0
Distributions de dividendes	0	-153 440	0	-175 352
Transactions sur le capital	-532 760	-1 116 147	-98 687	-550 242
a- Souscriptions	1 162 038	5 403 406	982 306	4 185 434
- Capital	1 125 000	5 237 400	952 200	4 069 900
- Régularisation des sommes non distribuables	-3 070	-13 353	-3 099	-11 505
- Régularisation des sommes capitalisables	40 108	179 359	33 206	127 039
b- Rachats	1 694 798	6 519 553	1 080 993	4 735 676
- Capital	1 640 700	6 313 000	1 049 700	4 588 300
- Régularisation des sommes non distribuables	-4 493	-15 907	-3 533	-12 942
- Régularisation des sommes capitalisables	58 591	222 460	34 827	160 318
VARIATION DE L'ACTIF NET	-489 097	-1 093 481	-55 269	-544 378
ACTIF NET				
a- Début de période	4 259 033	4 863 417	4 918 685	5 407 794
b- Fin de période	3 769 935	3 769 935	4 863 417	4 863 417
NOMBRE D' ACTIONS				
a- Début de période	41 381	46 980	47 955	52 164
b- Fin de période	36 224	36 224	46 980	46 980
VALEUR LIQUIDATIVE	104,072	104,072	103,521	103,521
TAUX DE RENDEMENT ANNUALISE	4,433%	4,229%	3,686%	3,629%

NOTES AUX ETATS FINANCIERS TRIMESTRIELS

ARRETEES AU 31 DECEMBRE 2018

(Unité en Dinars Tunisiens)

NOTE 1 : REFERENTIEL D'ELABORATION DES ETATS FINANCIERS

Les états financiers trimestriels arrêtés au **31 Décembre 2018** sont établis conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

NOTE 2 : PRESENTATION DES ETATS FINANCIERS

Les états financiers trimestriels arrêtés au **31 Décembre 2018**, sont établis conformément au système comptable des entreprises et notamment les normes NC16, NC 17 et NC 18 relatives aux OPCVM, telles que approuvées par arrêté du ministre des finances du 22 Janvier 1999.

NOTE 3 : PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUES

Les états financiers trimestriels arrêtés au **31 Décembre 2018** sont élaborés sur la base de l'évaluation des éléments du portefeuille-titres à leur valeur de réalisation. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

3- 1 Prise en compte des placements et des revenus y afférents

Les placements en portefeuille-titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont imputés en capital.

Les intérêts sur les placements en obligations et valeurs similaires et sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus pour leur montant net de retenues à la source.

Les dividendes relatifs aux titres OPCVM sont pris en compte en résultat à la date de détachement du coupon.

3- 2 Evaluation des placements en actions et valeurs assimilées

Les placements en actions et valeurs assimilées sont constitués de titres OPCVM et sont évalués, en date d'arrêt, à leur valeur liquidative. La différence par rapport au prix d'achat constitue, selon le cas une plus ou moins-value potentielle portée directement en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

3- 3 Evaluation des placements en obligations et valeurs similaires et en placements monétaires

Conformément aux normes comptables applicables aux OPCVM, les obligations et valeurs assimilées sont évaluées, postérieurement à leur comptabilisation initiale :

- A la valeur de marché lorsqu'elles font l'objet de transactions ou de cotation à une date récente ;
- Au coût amorti lorsqu'elles n'ont pas fait l'objet, depuis leur acquisition, de transactions ou de cotation à un prix différent ;
- A la valeur actuelle lorsqu'il est estimé que ni la valeur de marché ni le coût amorti ne constitue une base raisonnable de la valeur de réalisation du titre et que les conditions de marché indiquent que l'évaluation à la valeur actuelle en application de la méthode actuarielle est appropriée.

Considérant les circonstances et les conditions actuelles du marché obligataire, et l'absence d'une courbe de taux pour les émissions obligataires, ni la valeur de marché ni la valeur actuelle ne constituent, au **31 Décembre 2018**, une base raisonnable pour l'estimation de la valeur de réalisation du portefeuille des obligations de la société figurant au bilan arrêté à la même date.

En conséquence, les placements en obligations sont évalués au coût amorti compte tenu de l'étalement, à partir de la date d'acquisition, de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle des titres.

Dans un contexte de passage progressif à la méthode actuarielle, et compte tenu des recommandations énoncées dans le Procès-verbal de la réunion tenue le 29 Août 2017 à l'initiative du ministère des finances en présence des différentes parties prenantes, les Bons du trésor assimilables (BTA) sont valorisés comme suit :

- Au coût amorti pour les souches de BTA ouvertes à l'émission avant le 31/12/2017 à l'exception de la ligne de BTA « Juillet 2032 » (compte tenu de l'étalement, à partir de la date d'acquisition, de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle des titres) ;
- A la valeur actuelle (sur la base de la courbe des taux des émissions souveraines) pour la ligne de BTA « Juillet 2032 » ainsi que les souches de BTA ouvertes à l'émission à compter du 1^{er} janvier 2018 ;

La société FinaCorp Obligataire SICAV ne dispose pas d'un portefeuille de souches de BTA ouvertes à l'émission à compter du 1^{er} Janvier 2018 et ne dispose pas de la ligne de BTA « Juillet 2032 »,

Les placements monétaires sont évalués à leur prix d'acquisition.

3- 4 Cession des placements

La cession des placements donne lieu à leur annulation à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins-value réalisée portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période. Le prix d'achat des placements cédés est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

3- 5 Unité monétaire

Les états financiers trimestriels arrêtés au **31 Décembre 2018** de FINACorp Obligataire SICAV sont libellés en monnaie locale, en l'occurrence le dinar tunisien.

4 - NOTES SUR LES ELEMENTS DU BILAN ET DE L'ETAT DE RESULTAT

AC1 : Note sur le Portefeuille-titres

Le solde de ce poste s'élève au **31 Décembre 2018** à **2.930.828 D** et se détaille comme suit :

Désignation du titre	Nombre de Titres	Coût d'Acquisition	Valeur au 31/12/2018	% de l'Actif	% de l'Actif Net
BTA		210 800	208 185	5,48%	5,52%
BTA 5.5% MARS 2019	200	210 800	208 185	5,48%	5,52%
Obligations		2 534 646	2 615 601	68,83%	69,38%
AB 2008 CAT B	3 000	150 000	155 178	4,08%	4,12%
AB 2009 SUB	1 150	45 966	46 476	1,22%	1,23%
AB 2012 SUB	3 500	140 000	142 546	3,75%	3,78%
AIL 2014-1	2 000	40 000	40 986	1,08%	1,09%
AIL 2015-1	1 500	120 000	123 056	3,24%	3,26%
ATL 2013/2	300	12 000	12 089	0,32%	0,32%
ATL 2014-1	3 000	60 000	62 784	1,65%	1,67%
ATL 2015-1	1 500	120 000	123 551	3,25%	3,28%
ATL 2015-2	1 000	60 000	63 058	1,66%	1,67%
BTE 2010	3 500	210 000	212 854	5,60%	5,65%
CIL 2014-1	1 000	20 000	20 537	0,54%	0,54%
CIL 2014-1	1 000	20 000	20 537	0,54%	0,54%
CIL 2015-1	2 500	100 000	103 353	2,72%	2,74%
CIL 2016-2	1 000	80 000	84 208	2,22%	2,23%
HL SUB 2015-1	2 500	200 000	201 285	5,30%	5,34%
HL 2015-2	2 500	250 000	262 001	6,89%	6,95%
STB 2010/1	3 000	139 920	144 536	3,80%	3,83%
TLS 2013/1	1 500	60 000	60 858	1,60%	1,61%
TLS 2014/1	3 000	180 000	187 191	4,93%	4,97%
TJL 2016-2	2 000	160 000	168 156	4,43%	4,46%
UBCI 2013	1 000	40 000	41 282	1,09%	1,10%
UIB 2009/1	2 500	137 500	140 462	3,70%	3,73%
UIB 2011/2	1 000	14 260	14 880	0,39%	0,39%
UIB 2012/1	3 500	175 000	183 739	4,84%	4,87%
Titres OPCVM		104 924	107 043	2,82%	2,84%
GO SICAV	1 000	104 924	107 043	2,82%	2,84%
Total		2 850 370	2 930 828	77,13%	77,74%

AC2 : Note sur les placements monétaires et disponibilités

Les placements monétaires et les disponibilités se détaillent comparativement comme suit :

Libellé	Solde au 31.12.2018	Solde au 31.12.2017
Placements monétaires	0	0
Certificats de dépôts	0	0
Intérêts courus sur certificats de dépôt	0	0
Disponibilités	869 206	1 141 041
Compte à terme	300 000	595 588
Intérêts courus sur compte à terme	1 611	3 468
Avoirs en banque	556 130	570 790
Sommes à l'encaissement	6 033	43 464
Sommes à régler	-104	-75 747
Intérêts sur Dépôt à vue	5 536	3 478
TOTAL	869 206	1 141 041

Désignation	Coût d'Acquisition	Valeur au 31.12.2018	% de l'Actif	% de l'Actif Net
COMPTE A TERME				
ATB CAT 07.12.2018 (90 J) 9,8%	300 000	301 611	7,94%	8,00%
Total	300 000	301 611	7,94%	8,00%

Note sur les passifs :

Libellé	Solde au 31.12.2018	Solde au 31.12.2017
PA1 : Opérateurs Créditeurs		
Frais du gestionnaire	5 997	7 097
Frais du dépositaire	9 534	9 484
Total	15 530	16 581
PA2 : Autres créditeurs Divers		
Autres Opérateurs créditeurs (CAC)	5 001	5 001
Autres Créditeurs (CMF)	346	418
Charges budgétisées à payer	9 221	9 954
Contribution conjoncturelle à payer	0	0
Etat, retenue à la source	0	0
Total	14 568	15 372

CP1 : Note sur le capital

Capital au 31 Décembre 2017	
* Montant en nominal	4 698 000
* Nombre de Titres	46 980
* Nombre d'actionnaires	155
Souscriptions réalisées	
* Montant en nominal	5 237 400
* Nombre de titres émis	52 374
Rachats effectués	
* Montant en nominal	6 313 000
* Nombre de titres rachetés	63 130
Capital au 31 Décembre 2018	
* Montant en nominal	3 622 400
* Nombre de Titres	36 224
* Nombre d'actionnaires	125

NOTE SUR LE MOUVEMENT DU CAPITAL ET DE L'ACTIF NET

Libellé	Mouvement sur le capital	Mouvement sur l'Actif Net
Capital Début de période au 31 Décembre 2017	4 683 583	4 683 583
Souscription de la période	5 237 400	5 237 400
Rachat de la Période	-6 313 000	-6 313 000
Autres Mouvements	4 650	161 953
Variation de plus ou moins-value potentielles sur titres	-4 345	-4 345
Plus ou moins-value réalisées sur cessions de titres	6 441	6 441
Régularisation Sommes Non distribuables	2 554	2 554
Sommes capitalisables (a)		157 303
Montant Fin de période au 31 Décembre 2018	3 612 633	3 769 935

(a) L'Assemblée Générale Extraordinaire, réunie en date du 27/12/2017, a approuvé la décision du conseil d'administration, réuni en date du 29/11/2017, de modifier le type de la FINA-O-SICAV en une SICAV de capitalisation. Ainsi, les sommes distribuables seront intégralement capitalisées chaque année. Ce changement de mode d'affectation des résultats a été publié au niveau du bulletin officiel du Conseil du Marché Financier en date du 20/12/2018

PR1 : Note sur les revenus du Portefeuille-titres

Les revenus du portefeuille-titres se détaillent comparativement comme suit :

REVENUS	Du 01.10.18 au 31.12.18	Du 01.01.18 au 31.12.18	Du 01.10.17 au 31.12.17	Du 01.01.17 au 31.12.17
Dividendes des titres OPCVM	0	0	0	13 867
Revenus Des Obligations				
Intérêts	36 805	160 954	45 716	191 644
Revenus Des BTA				
Intérêts	2 218	8 800	2 218	8 800
TOTAL	39 023	169 754	47 934	214 311

PR2 : Note sur les revenus des placements monétaires

Les revenus des placements monétaires se détaillent comparativement comme suit :

LIBELLE	Du 01.10.18 au 31.12.18	Du 01.01.18 au 31.12.18	Du 01.10.17 au 31.12.17	Du 01.01.17 au 31.12.17
Intérêts sur certificats de dépôt	3 240	18 603	4 174	26 876
Intérêts sur comptes de dépôt	13 209	30 891	6 183	13 713
Intérêts sur bons de caisse	0	4 662	0	0
TOTAL	16 450	54 156	10 356	40 589

Note sur les charges de gestion :

Libellé	Du 01.10.18 au 31.12.18	Du 01.01.18 au 31.12.18	Du 01.10.17 au 31.12.17	Du 01.01.17 au 31.12.17
CH1 : Charges de gestion des placements				
Rémunération du gestionnaire	5 890	24 782	6 990	29 328
Rémunération du dépositaire	1 537	5 950	1 487	5 900
Total	7 427	30 732	8 477	35 228
CH2 : Autres Charges				
Rémunération du CAC	1 260	5 000	1 260	5 000
Redevance CMF	990	4 165	1 185	4 971
Charges diverses	1	3	1	-70
Charges budgétisées	2 486	10 000	2 512	9 965
Contribution conjoncturelle	0	0	3 770	15 349
Total	4 737	19 168	8 727	35 214

5 - AUTRES INFORMATIONS

5- 1 Rémunération du gestionnaire

La gestion de FINACorp Obligataire SICAV est confiée à la société « FINACorp ». Celle-ci se charge des choix des placements et de la gestion administrative et comptable de la société. En contrepartie des prestations, le gestionnaire perçoit une rémunération de 0.5 % HT l'an calculée sur la base de l'actif net.

La rémunération de « FINACorp » au **31 Décembre 2018** s'élève à 24.782 DT.

5- 2 Rémunération du dépositaire

La banque ATB assure les fonctions de dépositaire pour la société FINACorp Obligataire SICAV. Elle est chargée à ce titre de conserver les titres et les fonds de la société et d'encaisser le montant des souscriptions des actionnaires entrant et le règlement du montant des rachats aux actionnaires sortants. En contrepartie de ses services, l'ATB perçoit des honoraires annuels d'un montant de 5.000 DT HT.

La rémunération du dépositaire au **31 Décembre 2018** s'élève à 5.950 DT.